

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 10 décembre 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

**Absents excusés** : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013  
Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74  
Nombre de membres présents : 56  
Nombre de pouvoirs : 10  
Excusés : 8

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.12.31 : Définition de l'intérêt communautaire en matière de compétence « équipements culturels et sportifs ».  
Compléments de définition et intégration du Conservatoire de Bougival et de l'Association Artistique de La Celle Saint-Cloud Carré des Arts.**

**□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et en particulier son article 164 paragraphe IV ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 novembre 2002 portant création de la communauté de communes du « Grand Parc » ;

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 24 août 2009 portant extension des compétences de la communauté de communes « Versailles Grand Parc » ;

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 14 décembre 2009 relatif à la définition d'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs et culturels ;

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 28 mai 2013 portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étendu aux communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et du Chesnay ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 mai 2009 relative à l'extension des compétences ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 septembre 2009 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 mars 2011 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs et à l'intégration de l'école de musique et d'art dramatique des communes de Bailly et Noisy-Le-Roi ;

Lors de la séance du 26 mai 2009, le Conseil communautaire a validé l'extension des compétences de Versailles Grand Parc. Parmi les nouvelles compétences optionnelles transférées, Versailles Grand Parc a choisi d'exercer la compétence « équipements culturels et sportifs ».

En conséquence, Versailles Grand Parc, lors de sa séance du 15 septembre 2009, a procédé au transfert de cinq écoles de musique et conservatoires municipaux des communes de Buc, Jouy-en-Josas, Rocquencourt, Versailles et Viroflay et a validé le versement d'un concours financier aux cinq structures associatives situées dans les communes de Bièvres, Bois d'Arcy (pour sa section culturelle « Ecole de musique »), Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, et Toussus-le-Noble/Les Loges-en-Josas (une seule association pour ces deux dernières communes).

Suite à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin, Versailles Grand Parc a validé, lors de sa

séance du 29 mars 2011, le versement d'un concours financier à l'association « école de musique et d'art dramatique de Bailly et Noisy-le-Roi ».

Conformément à la nouvelle extension du périmètre de la communauté d'agglomération aux communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay, il convient de valider maintenant le versement d'un concours financier aux associations « Conservatoire de Bougival » et « Association Artistique de La Celle Saint-Cloud Carré des Arts ».

Par ailleurs, au regard des projets développés et de l'expérience acquise depuis 2010, il convient de compléter et de préciser l'intérêt communautaire relatif à la compétence « équipements culturels et sportifs ».

Versailles Grand Parc propose la mise en œuvre d'actions de partenariat, de coordination et de promotion de l'enseignement musical visant à favoriser son accès et sa diffusion sur l'ensemble du territoire.

La notion d'enseignement musical est entendue comme prioritairement en cursus, au sens du Schéma National d'Orientation Pédagogique de la musique du Ministère de la Culture et de la Communication.

Les interventions musicales en milieu scolaire sont considérées comme ne relevant pas de l'enseignement musical. Versailles Grand Parc pourra néanmoins organiser, à l'échelle des territoires, des opérations de sensibilisation à la musique à destination des enfants des écoles.

Sont également pris en compte l'enseignement de la danse et l'enseignement de l'art dramatique relevant de cursus au sens du Schéma ministériel. Seuls le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) et le Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay (CRC) dispensent aujourd'hui ces cursus.

S'inspirant de la Charte communautaire adoptée par les maires en 2009, la commission culture et sports en a rédigé une déclinaison pour la compétence « équipements culturels »\* qui rappelle l'esprit de coopération et de mutualisation visé au travers de cette compétence et en assoit les principes de fonctionnement. Cette déclinaison de la charte communautaire appliquée à la culture est annexée à la présente délibération. Elle est complétée par une grille de critères de subvention qui sera utilisée pour l'accompagnement des écoles associatives.

Pour rappel, la structure intercommunale apporte également son soutien à de grands événements culturels du territoire pour permettre leur valorisation et leur diffusion sur l'ensemble des communes membres.

Aucune modification n'est apportée en matière de compétence sportive.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *dit que la présente délibération et la charte qui lui est annexée complètent et précisent les délibérations des Conseils communautaires du 15 septembre 2009 et du 29 mars 2011 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs ;*
- 2) *adopte le projet de déclinaison de la charte communautaire appliquée à la culture ;*
- 3) *propose de définir d'intérêt communautaire en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs, au titre des équipements culturels : le versement de concours financiers liés au*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

*fonctionnement et à la gestion des associations « Conservatoire de Bougival » de la commune de Bougival et « Association Artistique de La Celle Saint-Cloud carré des Arts » de la commune de La Celle Saint-Cloud, identifiées par les communes comme exerçant la compétence enseignement musical ;*

- 4) *autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services